

Le 01.10.2015

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports

La synthèse de consultation sur le dossier du CFAL Sud vous a été transmise par le préfet du Rhône afin que vous puissiez prendre une décision éclairée sur l'opportunité ou non de lancer le processus de l'enquête publique.

Cependant nous voudrions vous apporter un éclairage supplémentaire sur ce bilan préfectoral concernant ce dossier extrêmement controversé.

Nous vous demandons de prendre en considération les faits suivants :

- De l'aveu même de SNCF Réseau, de nouvelles études doivent être menées sur le pont de franchissement du Rhône.
- SNCF Réseau signale aussi que certains passages à niveau posent des problèmes techniques et doivent être réétudiés. Pour mémoire, initialement tous les passages à niveau devaient être supprimés.
- L'étude de danger de Sibelin n'est toujours pas connue et les PPRT de cette zone ne sont pas finalisés.

Comment alors prendre une décision motivée sans avoir toutes les données précises (faisabilité et risques).

De plus, dans cette synthèse il vous est rappelé que les caractéristiques du projet ont fortement évolué et ne correspondent plus au projet initial de 2009 :

- **Le nouveau CFAL Sud est enterré à seulement 14% au lieu des 85% initiaux.**
- **La gare de Sibelin ne correspond pas au besoin du CFAL.** Selon SNCF Réseau, elle justifie cette gare car elle posséderait quatre fonctions essentielles pour son insertion dans le projet CFAL Sud :

* **gare de triage de wagons isolés** : sans objet pour le CFAL Sud puisque ce sont des convois entiers qui devraient y circuler,

* **Gare de maintenance** : assure principalement le contrôle des wagons et la petite réparation des locomotives.

* **Gare de relais** : fonction servant à changer de conducteur tout à fait réalisable sur les zones logistiques des 4 Chênes ou de St Rambert d'Albon (extrémité nord et sud du CFAL Sud) où les trains pourront s'arrêter pour effectuer des opérations de chargement ou déchargement de marchandises ,

* **Gare pour la vallée de la chimie** : sans objet puisque cette fonction existera toujours avec ou sans le CFAL Sud,

Sibelin ne possède donc pas les arguments suffisants pour en justifier sa connexion au CFAL Sud.

- Selon SNCF Réseau, **la desserte des voyageurs ligériens** (Agglomération stéphanoise principalement) sur l'aéroport de St Exupéry est un plus pour le CFAL Sud car elle devrait faire gagner 1mn 30 s de temps de parcours pour seulement trois allers retours par jour. Il n'est pas concevable que cet argument soit convaincant pour justifier ce tracé CFAL Sud.

Enfin nous vous rappelons que **la grande majorité des acteurs concernés sont contre ce tracé**, notamment, La Métropole de Lyon, le Conseil Régional, Le Conseil Départemental du Rhône, Les Communautés de Commune de l'Est Lyonnais et des Pays de l'Ozon, La Communauté de Communes du Pays Viennois, la Chambre d'Agriculture, tous les maires regroupés au sein de l'association PARFER. Le SAGE et les associations environnementales émettent, quant à elles, de grandes réserves sur l'impact de l'eau, de la faune, de la flore et des populations.

Vous comprendrez, alors, qu'il n'est pas possible en l'état actuel du dossier, de pouvoir se prononcer en faveur de la poursuite de ce projet sans impacter l'avenir quant à l'efficacité du CFAL Sud.

La Fédération FRACTURE reste à votre disposition pour vous rencontrer et vous proposer d'autres solutions plus efficaces, moins dangereuses pour un coût équivalent.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports, nos respectueuses salutations.

M. RENEVIER Gilles
Président de FRACTURE